

2.4.5 Améliorer l'autonomie énergétique des collectivités par des travaux sylvicoles en circuit court

Année **2024**

Date Accusé Réception :

Propriétaire(s) <i>(NOM ,adresse téléphone, courriel)</i>	Mairie de Séez 1 rue Saint Jean Baptiste 73700 SEEZ 04 79 41 00 54 administratif@seez.fr
Forêt de	SEEZ
Parcelles forestières	209 et 210
N° de certification de gestion durable (PEFC, FSC ...)	10-21-3/0169
Maître d'œuvre <i>Nom et coordonnées</i>	Office National des Forêts

Prévision		
Surface	Nature des Travaux Forestiers	Tonnage à exploiter
3ha	Exploitation d'une coupe de bois avec un fort pourcentage de bois dépréciés (courbure, branches, conicité importante)	80 tonnes
Calendrier de travaux et de fin de réalisation		

Nature et montant des travaux prévisionnels

Nature	Montant
Exploitation d'une coupe de 300m3 commercial total	Abattage, façonnage et débardage d'une coupe parcelles 209/210 10 000 €
Accusé de réception en préfecture 073-217302850-20240411-2024-002-024-DE Date de télétransmission : 18/04/2024 Date de réception préfecture : 18/04/2024	

Calcul du montant de la subvention					
Surface parcourue	Taux de la subvention	Calcul de la subvention de base	Volume mini à récolter 20 T/ha	Plafonnement en fonction du volume mini	Subvention sollicitée
4ha	500 €/ha	2000	80t soit 20t/ha		2000€
Montant total de l'aide retenue par les services du Département					

PIECES A JOINDRE

- Plan de situation au 1/25 000ème
- Plan parcellaire.
- Copie de la délibération du maître d'ouvrage
- Devis des travaux ou estimatif détaillé du maître d'œuvre (*type de travaux, surface travaillée ; n° parcelles*)
- Attestation d'adhésion à un système de certification de gestion durable (PEFC, FSC...)
- RIB

ATTESTATIONS ET SIGNATURE

La mesure CTS Maurienne 2.4.5 s'inscrit dans le cadre environnemental de préparation des espaces forestiers montagnards aux changements climatiques

Cette aide de 40% maximum du montant des travaux est rattaché au régime cadre notifié SA.41595 –Partie A « aide au développement de la sylviculture et à l'adaptation des forêts au changement climatique »

Je soussigné, Monsieur Lionel ARPIN – Maire de Séez

- atteste ne pas avoir commencé les travaux avant la date d'accusé de dépôt de dossier de la part du Département,
- m'engage à réaliser les travaux dans un délai maximum de 2 ans à compter de l'accusé réception du Département
- atteste respecter la réglementation européenne et nationale relative à la commande publique pour toutes les dépenses de cette opération qui y sont soumises.
- atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis,
- m'engage à satisfaire aux contrôles réglementaires découlant de l'attribution éventuelle d'une subvention,

Fait à Séez, le 11/04/2024

SIGNATURE ET TAMPON

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20240411-2024-002-024-DE
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024